

05-01-2023 Réunion n° 5 : les évolutions des dispositifs gardois envers les violences conjugales

Une présentation par **Sandrine Bonnamich**,
Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

VIOLENCES CONJUGALES DANS L'ARRONDISSEMENT VIGANAIS

Un réseau de professionnel.le.s concerné.e.s sur le territoire

I. Champs d'action de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

La déléguée départementale représente l'Etat dans le territoire

Elle insuffle et assure la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'égalité femmes hommes et de droits des femmes

Elle appuie la coordination de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en (temps de rencontres, partenariats interprofessionnels...)

Elle concourt à la sortie de la prostitution et contribue à la lutte contre le système prostitutionnel

Elle œuvre pour une insertion sociale des femmes et pour prévenir leurs situations de précarité

Elle promeut la mixité des métiers

Elle participe à garantir l'égalité professionnelle et l'égal accès aux responsabilités professionnelles

Elle promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Elle soutient une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales

Elle s'engage pour la reconquête par les femmes de l'accès à l'espace public

Elle accompagne l'égal accès des femmes et des hommes aux activités culturelles et sportives, à leur représentativité

II. Quelques chiffres clés de 2021/2022

À l'échelle nationale :

1. Cf lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes n°18 (novembre 2022)

- 213 000 femmes (sur 300 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple (ou ex-couple)
- **Moins d'1 sur 5 a déposé plainte**
- 204 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les forces de l'ordre au niveau national, dont 87% sont des femmes
- Il y a eu 143 décès de mort violente par conjoint.e ou ex en 2021, dont **122 femmes**
- **Moins de 45 personnes victimes sur 100 ont fait appel à un.e professionnel.le**

2. À l'échelle départementale :

- Le Gard n'est malheureusement pas épargné avec plus de 2000 faits signalés par an (dont 1/3 police et 2/3 gendarmerie)
- On constate une **très nette augmentation** des faits déclarés aux forces de l'ordre depuis 2016
- 1 féminicide a eu lieu en 2022 et (0 en 2021, 2 en 2020)

3. Au niveau de l'arrondissement viganais : chiffres d'EMESO

- En 2021, EMESO a accueilli, orienté, soutenu et accompagné **34 femmes victimes et 1 homme en 2021.**
- En 2021, EMESO a écouté et orienté **16** professionnel.le.s et **9** personnes de l'entourage d'une victime de violences.
- En 2022, **72 situations** ont été orientées vers ou exposées à EMESO, dont **51** ont fait l'objet d'un accompagnement de la personne victime. Il s'agissait de 50 femmes et 1 homme. 18 professionnel.le.s ont été écouté.e.s et informé.e.s ainsi que 3 personnes de l'entourage.

III. A. Les 10 mesures du Grenelle de 2019

Rappel 1 : les violences conjugales ont été déclarées Grande Cause du quinquennat.

Rappel 2 : le Grenelle des violences conjugales de 2019 a élaboré un plan d'actions national décliné dans tout le territoire. Un plan départemental de prévention de la délinquance en reprend les orientations dans le Gard depuis 2020

Mesure 1 : Appuyer la coordination des acteurs locaux concernés pour la mise en œuvre d'une réponse partenariale

Mesure 2 : Renforcer la prévention, en mettant en œuvre la formation initiale et continue sur l'égalité rendue obligatoire à destination des personnels de l'éducation nationale

Mesure 3 : Conforter l'accueil des victimes dans les services de police et de gendarmerie par la présence de permanences d'aide aux victimes et d'intervenantes sociales (ISCG)

Mesure 4 : Faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées

Mesure 5 : Consolider une prise en charge sanitaire, psychologique, sociale des femmes victimes de violences par le développement de structures dédiées dans les établissements de santé

Mesure 6 : Mettre à l'abri en créant 2000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement pour les FVV en 2020 et 2021

Mesure 7 : Fluidifier le parcours de sortie des violences par un déploiement adapté des dispositifs spécialisés d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences

Mesure 8 : Développer les espaces de rencontres, lieux neutres protégeant les mères et leurs enfants en cas de séparation

Mesure 9 : Promouvoir les auditions des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED) afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant

Mesure 10 : Assurer une protection des victimes par le déploiement de mesures judiciaires

III.B. Le plan d'actions gardois issu du Grenelle

Dans le Gard, le Grenelle a été décliné en un plan de 30 actions, dont :

repérage des violences chez les jeunes

sensibilisation du public, jeune ou adulte

formation des professionnel.le.s de tout bord (gendarmerie, police, corps médical, éducation nationale...)

élaboration de fiches réflexe partagées (pour les maires, les médecins...)

diagnostic de l'accueil en brigades et commissariats et mise en place d'un protocole commun d'accueil intégrant la grille d'évaluation du danger

enquête victimes (EVI) pour apprécier le danger notamment

renforcement de la coordination des juridictions

étude sur le lien alcool / violences

facilitation de la prise de plainte à l'hôpital

développement d'offres d'hébergement des auteurs de violences

accroissement du nombre de places d'hébergement et de logement de personnes victimes

création de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes

création d'un annuaire des services géolocalisés

augmentation des ordonnances de protection

développement des mesures d'accompagnement protégé

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : accueillir, écouter et orienter les personnes victimes

6 LEAO (lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation) existent, dont 2 depuis longtemps : accueil de jour femmes de la Clède à Alès et du CIDFF à Nîmes.

3 services mobiles ont été créés : EMESO et l'équipe mobile de la Clède en 2020, celle de Riposte en 2021 pour la zone de Bagnols

Via femina fama multiplie les permanences depuis 2021 (MDPH, Uzès, Bouillargues, Générargues, Beaucaire, Vauvert) et continue sa ligne d'écoute 24h/24

Une permanence téléphonique spécialisée du barreau de Nîmes a été créée en 2020 avec 35 avocat.e.s

Permanence téléphonique et au tribunal du barreau d'Alès pour tout type de victimes existe depuis 10 ans

Existe aussi : l'AGAVIP (France Victimes 30), qui accompagne les victimes et les reçoit dans les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) des tribunaux

Par ailleurs un poste de **psychologue** existe au sein de l'AGAVIP, au commissariat de Nîmes, au sein du GE SIAE, à Pôle emploi...

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : faciliter leur autonomisation

65 places d'hébergement sont dédiées aux personnes victimes, dont **42 ont été créées en 2020** (essentiellement gérées par la Clède)

Une procédure pour **faciliter le logement social des personnes victimes** a été mise en place ainsi que pour le consolider juridiquement (bail glissant)

Pôle emploi, CAF et toutes les institutions ont développé des parcours spécifiques pour le public victimes

Signature d'une **convention avec les taxis** pour amener les personnes aux forces de l'ordre, à l'hôpital, à un hébergement... même sans dépôt de plainte

Développement d'un plan d'actions sur **l'insertion professionnelle des personnes victimes**, avec dispositif spécial sur les chantiers d'insertion, diligenté par la DDETS

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : protéger les personnes victimes

23 **Bracelets antirapprochement** ont été attribués au Gard progressivement depuis 2021

44 **Téléphones grave danger** ont été mis à disposition des victimes petit à petit depuis 2020

Ouverture de **12 mesures d'accompagnement protégé (MAP)** en 2022 pour que les parents ne soient pas en contact lors des droits de visite

Et toujours : en cas de danger imminent et grave, possibilité de faire une demande d'**ordonnance de protection (OP)** au tribunal qui statue dans les 6 jours et prononce une interdiction de contact, une attribution de TGD, etc.

Toujours **3 espaces de rencontres sécurisées** pour les visites médiatisées des enfants avec le parent auteur (Nîmes, Alès, Bagnols)

Application **APP'ELLES** depuis **2021** avec des bracelets connectés pouvant se substituer au téléphone grave danger

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : favoriser leurs démarches juridiques

Création d'une permanence juridique du CIDFF au commissariat de Nîmes une demi-journée par semaine

Systématisation de l'usage de la grille d'évaluation du danger pour les dépôts de plainte depuis 2021

Augmentation de l'effectif des intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 5 à ce jour

Depuis 2020, 5 conventions signées pour dépôt de plainte à l'hôpital et 5 en cours

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : suivre les auteurs

Un Centre de prise en charge des auteurs de violences - CPCA Sud a été créé en 2020 en Occitanie. Il ne s'agit pas d'un centre physique mais d'actions coordonnées portées par les acteurs des différents territoires (La Clède pour le Gard).

Systématisation des prononcés de **stages de responsabilisation** à Nîmes et Alès

Le CJPP, contrôle judiciaire avec placement probatoire, a été mis en œuvre fin 2020 : **35 places ont été créées à Nîmes pour les auteurs**, avant ou après la condamnation (groupe SOS La Cordée. 1 place existe depuis 2016 à Alès (la Clède).

Un **groupe de parole pour les auteurs** a été créé à Alès (la Clède) en 2022

Le SPIP, service pénitentiaire d'insertion et de probation, suit les auteurs et collabore avec les autres instances suscitées

III.C Les évolutions depuis le Grenelle dans le Gard : informer, former et sensibiliser

Désignation et formation de **référent.e.s VIF** dans toutes les institutions (forces de l'ordre, tribunaux, etc.)

Développement de formation des forces de l'ordre : par exemple, plus d'une centaine d'enquêtrice.s de gendarmerie en 2021 et 2022.

Multiplication des **temps de sensibilisation auprès des professionnel.le.s** dont ceux de l'insertion par l'activité économique

Des formations des cadres et des professeur.e.s au sein de l'Education nationale ont été organisées

Des interventions dans les écoles ont été développées par la MPF (maison de protection des familles)

Création d'un kit de **sensibilisation/prévention distribué massivement**, avec un dépliant grand public, une cartographie des acteurs locaux sur le site internet de la préfecture, un annuaire pour les professionnels, une fiche réflexe et une affiche de sensibilisation

Concours d'innovation en matière de violences et d'égalité créé en 2022 par le conseil départemental avec 3 prix en deux sessions annuelles, le 8 mars et le 25 novembre

III.C Les actions à venir

Expérimentation d'un dispositif de coordination du parcours des personnes victimes de violences avec le 115 depuis fin 2022

Projet de **van itinérant** pour accès aux droits et soutien psy dans les zones blanches

Une **Unité d'accueil pédiatrique d'enfants en danger (UAPED)** en cours de création à l'hôpital de Nîmes

Formation des professionnel.le.s encore, dont les agent.e.s au sein des établissements scolaires

IV. Multiplication des instances de concertation

Depuis 2019, les temps d'échange et de concertation entre les actrices (SPIP, AGAVIP, CIDFF...) se sont multipliés

Le CLAV, comité local d'aide aux victimes, se réunit depuis 2019 en fin d'année pour un bilan départemental sur les violences conjugales

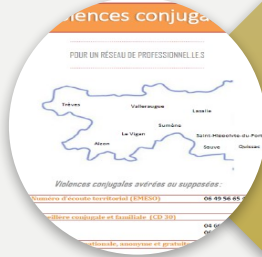
Le comité de pilotage violences intrafamiliales réunissant les magistrats, le SPIP, les associations se réunit plusieurs fois par an également

Le CLSP / CISPD : **Conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance** est un cadre de concertation des élu.e.s d'un territoire. Cet espace permet une concertation concernant les VIF, violences intrafamiliales, ainsi qu'un soutien financier étatique conséquent (par le FIPD notamment, fond interministériel de prévention de la délinquance)

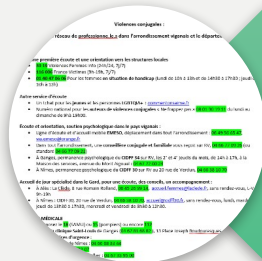
Les réunions de réseaux : **RESEDA** pour le bassin alésien, **EMESO** pour le viganais, et **RESAVI** pour le Gard rhodanien (porté par l'agglomération)

Les réunions régulières interprofessions comme la **cellule VIF** réunissant gendarmerie, ISCG... tous les 15 jours

Informations diverses

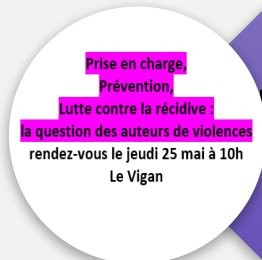


Plaquette de coordonnées professionnelles créée par le groupe VIF du Vigan à votre disposition sur le drive (ainsi que le kit départemental susmentionné)



Page internet avec une liste thématique complète des contacts utiles pour l'arrondissement viganais :

<http://www.ass-interaide.fr/violences-conjugales/>



Prochaine réunion de réseau : le 25 mai, au Vigan, sur la question des auteurs de violences



La MIPROF met à la disposition des professionnel.le.s des ressources et outils de grande qualité pour se former et un temps d'information a lieu en ligne chaque année : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>

STOP AUX VIOLENCES

Conjugales, Sexuelles et sexistes, Intra-familiales

**Vous pensez connaître votre relation ?
Testez-vous !**

**Accueil
personnalisé**
dialogue avec un policier
ou un gendarme
par messagerie instantanée

Gratuit
Anonyme
24h/24



Les solutions connectées

www.arretonslesviolences.gouv.fr



App-Elles

application solidaire des
femmes victimes de violences



Mémo de vie

plateforme en ligne de sauvegarde
de témoignages, documents officiels
et de ressources utiles selon la situation

PROFITE

Ta relation est
saine quand il...

VIGILANCE, DIS STOP !

Il y a de la violence
quand il...

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

Tu es en danger
quand il...

1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
2	Accepte tes amies, amis et ta famille
3	A confiance en toi
4	Est content quand tu te sens épaulée
5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
6	Ta fait du chantage, si tu refuses de faire quelque chose
7	Rabatton les opinions et les projets
8	Se moque de toi en public
9	Est jaloux et possessif en permanence
10	Te manipule
11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
12	Fournit tes textos, mails, appels
13	Insulte pour que tu lui envoies des photos intimes
14	Traite de ta famille et de tes proches
15	Traite à l'égard des amis proches
16	T'humilie et te traite de base quand tu lui fais des reproches
17	Agresse physiquement ou sexuelle (sans ton accord)
18	Ménace de te faire du mal si tu ne fais pas ce qu'il veut
19	Ménace de t'annoncer des problèmes de sa vie
20	Insulte et te traite de base quand tu lui fais des reproches
21	Te traite de base quand tu lui fais des reproches
22	Traite à l'égard des amis proches
23	Te traite de base quand tu lui fais des reproches
24	Te traite de base quand tu lui fais des reproches

Réagir peut tout changer, vous pouvez en parler en toute sécurité

Violences conjugales

POUR UN RÉSEAU DE PROFESSIONNEL.L.E.S



Violences conjugales avérées

Numéro d'écoute territorial (EMESO)

Conseillère conjugale et familiale

Ligne d'écoute nationale, anonyme

Document à l'usage de
le réseau Fil Santé

VIOLENCES CONJUGALES

Vous êtes victime de violences ?

Que vous soyez marié.e, en concubinage, lié.e par un PACS, séparé.e ou divorcé.e,
partenaire ou ex-partenaire, avec ou sans cohabitation :
la loi vous protège ainsi que votre ou vos enfant.s

**Si vous vivez une ou plusieurs de ces situations,
vous êtes victime de violences**

Ce n'est pas votre faute. La loi vous protège : vous pouvez être aidé.e.
Les violences conjugales prennent plusieurs formes cumulables (verbales, physiques,
psychologiques, économiques, sexuelles) et concernent tous les milieux sociaux, tous
les âges, tous les niveaux d'études, toutes les cultures. L'absence de blessure physique ne
signifie pas l'absence de violence.

Vous dévalorise et vous
méprise :
« tu es bonne à rien »,
« tu es nulle »,
« tu ne ressembles
à rien »...

Vous menace :
« je vais
t'enfermer »,
« je vais
te tuer »...

Vous fait du
chantage,
vous isole :
« si tu m'aimes, reste à
la maison »,
« n'y va pas »...

A confisqué votre
argent et vos pa-
piers, surveille vos
conversations
téléphoniques, veut
toujours savoir où et
avec qui vous êtes...

Vous fait peur,
vous êtes stressé.e
en
permanence

Numéros d'urgence

APPELEZ LE
3919*

*Appel anonyme et gratuit.

- 17 Police / Gendarmerie
- 18 Pompiers
- 114 Pour les personnes sourdes, malentendantes et muettes en danger
- 115 Hébergement d'urgence 24h/24h et 7j/7j
- 119 Enfants en danger
- 116 006 ou 01 80 52 33 76 France Victimes
- 112 depuis un portable
- 15 Urgences médicales

Pour tout signalement :
arretonslesviolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**